

1. *Débitrice:* **Jeanneret & CIE SA**, Rue du Seyon 26,
2000 Neuchâtel
2. *Délai pour contester l'état de collocation:* 20 jours après la publication
3. *Délai pour contester l'inventaire:* 10 jours après la publication
4. *Remarques:* L'inventaire est déposé 10 jours dès le 30 janvier 2008. Dans le même délai, les créanciers peuvent solliciter la cession des droits de la masse, art. 260 LP, au sujet des revendications de propriété reconnues fondées par l'administration de la faillite (art. 47, 49, 80 OAOF). A défaut de procéder dans le délai fixé, les décisions de l'Office seront définitives.
But de la société: achat, vente et commerce de radios, TV, appareils ménagers et électroniques ainsi que toutes installations à courant faible, antennes collectives, et sonorisation; toutes opérations financières ou commerciales

Office des faillites
2053 Cernier

(00279443)